L'analyse de la conjoncture et de l'actualité agricole et agroalimentaire

PRISME

Agriculture et Agroalimentaire, une affaire d'experts

24

MARS 2019

DÉCRYPTAGE : les faits marquants de l'actualité commentés par nos experts P. 2

BOVINS : Commercialisation de viandes bovines polonaises avariées : que retenir de l'enquête de la Commission européenne ?

ENVIRONNEMENT : La HVE, nouveau standard environnemental ?

BREXIT : Comment les industriels et les distributeurs britanniques se préparent-ils au hard-Brexit hypothétique ? Un trouble sensible

SUCRE : Face à la crise du sucre liée à un contexte de prix très bas, quelles sont les stratégies des entreprises françaises ?

PORC : La Fièvre Porcine Africaine en Chine serait hors de contrôle… Une opportunité pour les marchés d'export ?

LAIT : Les accords distributeurs/entreprises sont-ils suffisants pour améliorer les prix de vente des éleveurs laitiers ?

VIANDE BOVINE P. 6

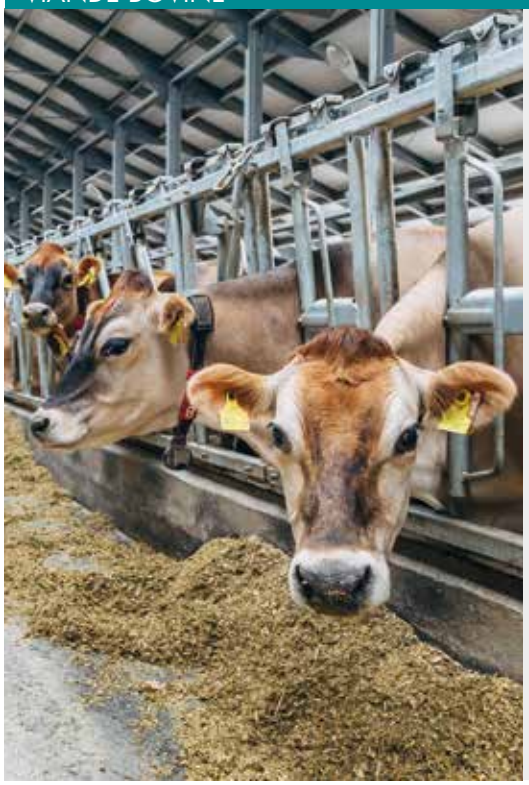

LE MARCHÉ DE LA VIANDE BOVINE EN 2019 : LE PROBABLE REPLI DE LA PRODUCTION BOOSTERA-T'IL LES PRIX ?

2018 aura une fois de plus été marquée par les aléas climatiques, de plus en plus fréquents. La canicule et la sécheresse estivale n'ont pas seulement affecté la France, mais toute l'Europe du Nord. La sécheresse y a même été plus précoce qu'en France.

Du coup, la production fourragère a partout été amputée. Dans le même temps, les aliments du bétail se sont notablement renchéris : en un an, l'IPAMPA (Indice des Prix d'Achat des Moyens de Production Agricole) des aliments achetés pour les élevages bovins viande a pris + 8,5 %.

Résultat, tous les éleveurs bovins des régions touchées, allaitants ou laitiers, ont ajusté leurs cheptels aux faibles disponibilités fourragères. Les abattages de femelles y ont ainsi été très intenses en 2018 : en France (+ 3 %/2017), mais aussi en Allemagne (+ 4 %/2017), en Irlande (+ 3 %), au Royaume-Uni (+ 5 %) et même en Pologne (+ 2 %).

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT http://etudes-economiques.credit-agricole.com ▸ Rubrique Secteur ▸ Agriculture et Agroalimentaire

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Décryptage

Bovins

Commercialisation de viandes bovines polonaises avariées : que retenir de l'enquête de la Commission européenne ?

La faiblesse d'une chaîne est forcément celle de son maillon le plus faible. Mais ce sont en réalité plusieurs maillons faibles que l'équipe d'inspection déléguée en Pologne par la Commission européenne a détectés, après la découverte que plusieurs tonnes de viandes impropres à la consommation avaient été commercialisées dans différents pays de l'Union, dont 800 kg en France.

COMMENTAIRE

- La viande incriminée dans cette affaire, qui a éclaté au tout début de l'année 2019, n'est pas à proprement parler avariée : elle provenait d'animaux malades – un reportage local l'a révélé – et était conditionnée pour être commercialisée rapidement, en Pologne et dans treize autres pays européens. C'est pourquoi, tout en reconnaissant la grave défaillance que cela représente, les autorités polonaises ont très vite proclamé leur conviction que cette viande ne présentait aucun risque pour la santé des consommateurs.
- Les faits se sont déroulés dans un abattoir situé au nord-est de la Pologne, à une trentaine de kilomètres des frontières biélorusse et lituanienne. Il semblerait d'ailleurs que cela se produisait de façon régulière : les animaux affaiblis – ou blessés – arrivaient de nuit à l'abattoir afin d'échapper aux contrôles vétérinaires réglementaires, ceux qui s'appliquent selon les règles en vigueur au sein de toute l'Union européenne. Éleveurs, commanditaires et exécutants ne faisaient, en définitive, que perpétuer une pratique fort ancienne, celle de sacrifier des animaux malades avant qu'ils ne périssent pour éviter le risque de les voir partir à l'équarrissage… Il est évident que la valorisation des carcasses s'en trouve améliorée, à un prix qui reste toutefois nettement en deçà des cours normalement pratiqués ! Ainsi, en l'absence de toute précision sur les conditions réelles de l'origine des viandes, il devenait facile de séduire des acheteurs… de même que la substitution de viande de cheval, nettement moins chère, à de la viande de bœuf destinée à la confection de lasagnes, a été un facteur majeur dans la fraude détectée voici 6 ans.
- Il est sans doute significatif qu'en France, cette viande se soit retrouvée commercialisée par des détaillants de proximité, ce qui laisse supposer que cette absence de certification et de contrôle ne « passe » guère pour les gros volumes achetés par la GMS ou la restauration collective.
- Dans l'Union européenne de 2019, à laquelle la Pologne appartient depuis quinze ans, de telles pratiques ont en principe totalement disparu. Comment, alors, expliquer cette fraude, surtout dans un pays qui a acquis ces dernières années une place prépondérante sur le marché de la viande bovine par l'accroissement de sa production – 565 000 tonnes en 2018 ?
- En matière de production bovine, la Pologne produit d'abord du lait, pour elle-même d'abord, et dont elle exporte des volumes croissants, forte de sa capacité à écraser les coûts pour être compétitive en particulier sur les produits industriels. En revanche, le consommateur polonais reste très peu amateur de viande bovine, lui préférant traditionnellement le porc et la volaille. Cela explique qu'avec le développement de l'élevage bovin laitier, c'est aujourd'hui près de 90 % de la viande bovine polonaise qui part à l'exportation, principalement en Europe. Une viande de qualité moyenne commercialisée à bas coût, un sous-produit du lait qui ne fait pas l'objet d'une stratégie commerciale pointue. En outre, les investissements très importants réalisés en Pologne avec l'aide active des fonds européens, ont abouti à une surcapacité d'abattage qui peut expliquer, à défaut de justifier, la complaisance de dirigeants de petits abattoirs éloignés, pour approvisionner leur outil de toutes les manières, y compris les moins recommandables…
- On peut espérer néanmoins que de telles pratiques restent marginales. D'une part, la dizaine de grands acteurs de l'abattage-transformation bovine polonaise, tels Sokolow et Biernacki (chacun 10 % des volumes), n'ont aucun intérêt à laisser penser qu'ils pourraient être soupçonnés, compte tenu des volumes considérables qu'ils traitent dans des abattoirs neufs, désormais spécialisés par espèces, en première ligne des contrôles. Mais une telle affaire va aussi conforter la demande des autorités nationales des autres pays de l'Union que soit mis en œuvre un système de répression des fraudes conduit par l'Autorité européenne. Une sorte de deuxième chance de repérer les produits frelatés qui seraient passés au travers des contrôles, ou comme dans le cas présent, n'y auraient même pas été soumis.

Environnement

La HVE, nouveau standard environnemental ?

Issue du Grenelle de l'environnement, cette certification publique porte sur les aspects environnementaux de la pratique d'une exploitation agricole. Il s'agit d'une démarche volontaire, accessible à toutes les filières et construite autour de la protection de la biodiversité, de la stratégie phytosanitaire, de la gestion de la fertilisation et de celle de la ressource en eau. Les premières rencontres de la HVE, organisées le 13 février dernier par l'association nationale pour le développement de la HVE au ministère de l'agriculture, avaient pour but de réaffirmer le soutien des pouvoirs publics à une agriculture engagée dans une transition écologique et économiquement performante, de nature à reconstruire la confiance des consommateurs et à créer et redistribuer de la valeur, dans la droite ligne des EGA.

COMMENTAIRE

- 12 000 exploitations, surtout viticoles, sont certifiées HVE niveau 2, et 1 500 ont atteint le niveau 3 qui permet seul d'afficher le logo.
- Basée sur une obligation de résultats, la HVE vise à fédérer de nombreuses démarches environnementales (49 sont équivalentes au niveau 2, dont la production fruitière intégrée, Demain la terre, Vergers écoresponsables…) et à éviter la multiplication des cahiers des charges.
- Elle intéresse les distributeurs (ainsi Intermarché et Leclerc) et de nombreux industriels de l'agroalimentaire, dont certains, selon Deloitte, auraient un objectif de sourcing 100 % HVE à l'horizon 2023. Les filières fruits et légumes, très fortement représentées le 13 février, se sont engagées dans la démarche avec des objectifs ambitieux : l'association nationale "pommes poires" (objectif 50 % en 2022), les AOP "tomates concombres", "pêche abricot", l'association nationale des producteurs de noisettes, la fédération des maraîchers nantais, la coopérative la Dauphinoise…
- La démarche semble appelée à se diffuser à d'autres filières : ainsi l'AGPB a annoncé vouloir lancer un cahier des charges HVE adapté aux céréaliers (seules 15 exploitations céréalières sont au niveau 3), et la démarche Agri-Confiance des coopératives, qui équivaut au niveau 2, va évoluer vers le niveau 3. La coopérative Solarenn (tomates) vient d'ailleurs d'annoncer que 24 de ses 32 adhérents étaient certifiés HVE.
- Peut-on imaginer dans un futur proche, comme le député Dominique Potier, que deux tiers des exploitations agricoles françaises soient certifiées HVE (dont moitié en bio) ?

Brexit

Comment les industriels et les distributeurs britanniques se préparent-ils au hard-Brexit hypothétique ? Un trouble sensible

Le British Retail Consortium (BRC), porte-voix de la grande distribution britannique prévient qu'en cas de Brexit « dur » (sans accord douanier spécifique), sur la date butoir théorique du 29 mars (fin du délai de l'article 50), les prix alimentaires sont voués à s'envoler en Grande Bretagne : jusqu'à 40 % de hausse pour certaines catégories (viandes, laitages, fruits et légumes). L'incertitude sur les modalités de sortie de l'UE amène les industriels agroalimentaires et les distributeurs à constituer des stocks-tampons dès à présent. On assiste à une ruée sur les entrepôts, totalement saturés selon UK Warehousing Association.

COMMENTAIRE

- La fin du délai de sortie, le 29 mars, survient à une période où la Grande-Bretagne importe massivement fruits et légumes d'Europe continentale, ou via celle-ci : 90 % des salades vertes, 80 % des tomates, 70 % des fruits. Les flux se sont concentrés au fil des ans à plus de 60 % sur les ports de Douvres et de Folkestone (dont Eurotunnel). Les effets d'un no-deal seraient spectaculaires.
- Sur les flux physiques d'abord. En dehors d'un accord de libre-échange, un contrôle même minimal doit être effectué. Un goulet d'étranglement se formerait au moins sur ces deux entrées principales, problématique pour les produits frais en particulier.
- Puis sur les prix intérieurs en Grande-Bretagne : le hard-brexit entraînerait un nouveau recul du Sterling combiné à des droits d'entrée sur les importations, appliqués faute de mieux aux standards de l'OMC.
- Depuis début janvier, faute d'une lecture claire des futures règles du jeu, industriels et distributeurs stockent ce qui peut l'être afin de ne pas risquer la rupture logistique et de lisser une hausse brutale des prix. À l'image du crémier irlandais Ornua Kerrygold, qui empile en territoire britannique du beurre et du cheddar, les grands industriels tels Unilever, Mondelez, constituent pour leurs usines britanniques des surstocks de matières premières et d'emballages.
- La grande distribution n'est pas en reste. Les enseignes Sainsbury's et ASDA, dont le projet de fusion est suspendu par les autorités, rappellent dans une lettre ouverte que la normale pour un distributeur se situe à 15 jours de stocks (soit la capacité moyenne en stocks magasins). Selon UK Warehousing Association, il n'existe aucune disponibilité en entrepôts réfrigérés avant juin. La profession fait fortement pression pour éviter le « no deal », départ d'une réaction qui aboutirait à une guerre des prix.
- Aucune enseigne française n'est impliquée en Grande-Bretagne. Les grands hard-discounters allemands quant à eux y ont acquis, au terme de trois décennies, une dynamique enviable en conquête de part de marché (en 2018, 7,6 % pour Aldi, 5,4 % pour Lidl). Or l'essentiel de leur assortiment (MDD) provient du Continent.
- Les perspectives « sous Brexit » du marché alimentaire britannique viennent rappeler tout ce que l'agriculture, l'agro-industrie et la distribution doivent, en Europe, à l'existence du marché unique.

Sucre

Face à la crise du sucre liée à un contexte de prix très bas, quelles sont les stratégies des entreprises françaises ?

La récente décision du groupe allemand Südzucker, numéro 1 européen du sucre, de fermer des usines va-t-elle entraîner un effet « boule de neige » sur les autres entreprises du secteur ?

COMMENTAIRE

Le groupe allemand doté de 29 sucreries en Europe est le premier acteur à réagir face à la conjoncture économique actuelle en prévoyant de fermer 5 sucreries dont 2 en France (Cagny et Eppeville) après la campagne 2019. Cette restructuration devrait permettre à Südzucker de réaliser une économie de 100 millions d'euros par an. Cette réaction, jugée brutale par les planteurs concernés, va certainement amener les entreprises françaises à préciser leurs orientations stratégiques d'autant plus que les résultats annoncés seront certainement dans le rouge. Il est probable que cette situation évolue plus favorablement. En effet les analystes tablent maintenant sur un retour plus rapide que prévu d'un déficit mondial de sucre et de fait, on peut s'attendre à ce que le cycle des prix reparte à la hausse, sans date précise.

Entre-temps, et de par cette turbulence conjoncturelle, va-t-on assister à nouveau à une mutation profonde du secteur ? On pouvait s'y attendre suite à la réforme de l'Organisation Commune du Marché du Sucre d'octobre 2017 avec la suppression des quotas et des prix minimums garantis mais peut-être pas aussi rapidement. Certains opérateurs appellent de nouveau à la consolidation du secteur. La question de la restructuration des capacités de production de sucre en Europe et en France revient sur le devant de la scène avec comme possible conséquence la fermeture des usines les moins compétitives. Pour d'autres, la poursuite d'activités de diversification peut être relancée mais les moyens financiers devraient être limités au regard des récents résultats et du poids de l'endettement. Consolidation, spécialisation, diversification… sont autant d'éléments en cours de réflexion dans les entreprises françaises et européennes. Quelles que soient les décisions prises, la filière européenne va entrer de force dans une nouvelle phase de reconfiguration avec comme conséquence un nouveau paysage industriel.

Carte des sucreries en France par industriel

Au 1er avril 2018 Principaux départements sucriers

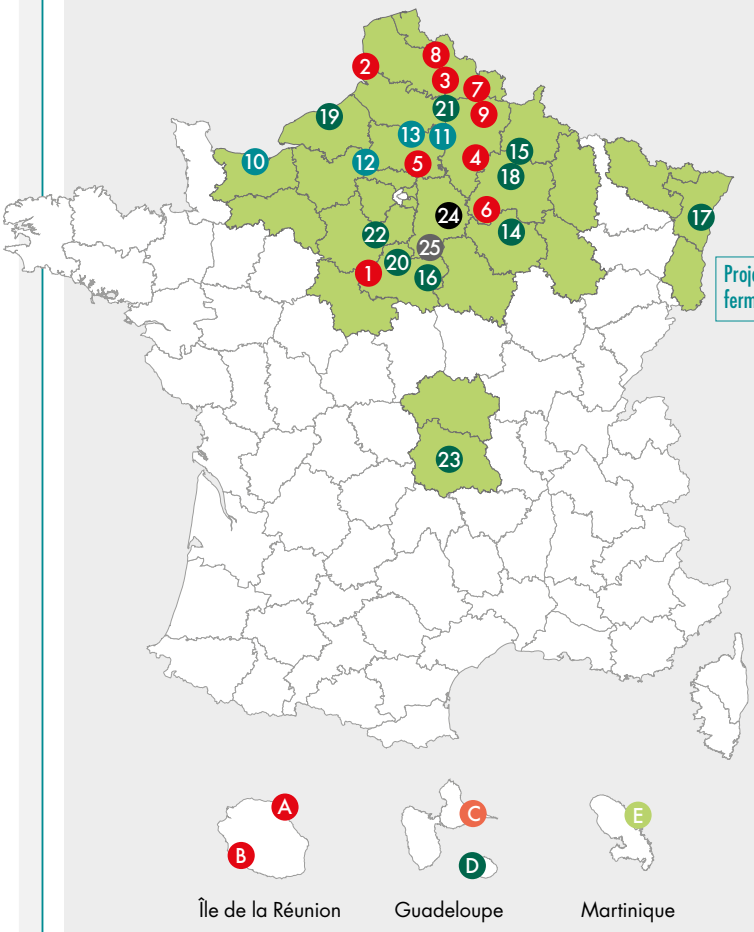

TEREOS (9 usines)
- 1 Sucrerie d'Artenay
- 2 Sucrerie d'Attin
- 3 Sucrerie de Boiry
- 4 Sucrerie de Bucy
- 5 Sucrerie de Chevrières
- 6 Sucrerie de Connantre
- 7 Sucrerie d'Escaudœuvres
- 8 Sucrerie de Lillers
- 9 Sucrerie d'Origny

SAINT-LOUIS SUCRE (GROUPE SÜDZUCKER) (4 usines)

Projet de fermetures
- 10 Sucrerie de Cagny
- 11 Sucrerie d'Eppeville
- 12 Sucrerie d'Etrépagny
- 13 Sucrerie de Roye

GROUPE CRISTAL UNION (10 usines)
- 14 Sucrerie d'Arcis-sur-Aube
- 15 Sucrerie de Bazancourt
- 16 Sucrerie de Corbeilles
- 17 Sucrerie d'Erstein
- 18 Sucrerie de Sillery
- 19 Sucrerie de Fontaine-le-Dun
- 20 Sucrerie de Pithiviers
- 21 Sucrerie de Sainte-Emilie
- 22 Sucrerie de Toury
- 23 Sucrerie de Bourdon

LESAFFRE FRÈRES (1 usine)
- 24 Sucrerie de Nangis

OUVRÉ ET FILS SA (1 usine)
- 25 Sucrerie de Souppes-sur-Loing

TEREOS OCÉAN INDIEN (2 usines)
- A Sucrerie de Bois-Rouge
- B Sucrerie du Gol

GARDEL S.A. (1 usine)
- C Sucrerie du Moule

SUCRERIE ET RHUMERIE MARIE GALANTE S.A. (1 usine)
- D Sucrerie de Grand'Anse

S.A.E.M. DE PRODUCTION SUCRIÈRE ET RHUMERIE DE LA MARTINIQUE (1 usine)
- E Sucrerie du Galion

Source : mémento statistique Cedus 2018 - traitement Crédit Agricole SA.

Porc — La Fièvre Porcine Africaine en Chine serait hors de contrôle… une opportunité pour les marchés d'export ?

Contrairement à ce qu'annoncent les autorités chinoises, la Chine, premier producteur et premier consommateur de viande porcine dans le monde, semblerait aujourd'hui impuissante face à l'épizootie de Fièvre Porcine Africaine (FPA) apparue sur son territoire en août 2018 : 108 foyers répartis sur 25 provinces chinoises étaient recensés officiellement fin janvier 2019 et près d'un million de porcs ont déjà été abattus (source : IFIP). Une situation qui pourrait tôt ou tard se traduire par une hausse durable des importations de produits porcins.

COMMENTAIRE

- Le modèle de production porcine chinois est aujourd'hui en pleine mutation, poussée par une volonté politique très forte de mettre fin aux productions de basse-cour, très peu contrôlées, et développer la production intensive, parfois de grande échelle (plusieurs milliers de truies). Ainsi, présente initialement dans ces foyers de basse-cour, la Fièvre Porcine Africaine (FPA) aurait permis d'accélérer cette transition de manière presque « opportune »… mais l'épizootie est si contagieuse et a atteint une telle ampleur que des cas de FPA ont été observés dans des fermes chinoises modernes.
- Cette situation entraîne notamment des déséquilibres géographiques inédits : les provinces de production, craignant la FPA et la baisse des prix, saturent les marchés et font chuter les cours locaux, quand, dans les provinces consommatrices, les mesures sanitaires génèrent une pénurie et donc une hausse des prix.
- Toujours est-il que, tant que l'épizootie ne sera pas maîtrisée, les repeuplements ne se feront pas et la production porcine chinoise baissera tôt ou tard. Il y a ainsi fort à parier que la FPA aura notamment pour conséquence une hausse potentiellement durable des importations chinoises ; avec des enjeux majeurs pour les pays exportateurs – la Chine est le premier débouché européen sur le marché du Grand Export- ou ceux, comme la France, qui bénéficieraient aussi des « trous d'air » laissés par les pays ayant réorienté leurs expéditions vers la Chine.
- Mais de nombreuses incertitudes restent non levées, tant (i) sur le timing d'ouverture de ces nouveaux flux (d'ici 4 mois, 6 mois, un an,… ?), les enjeux politiques en Chine laissant peu de place à la simple application des lois d'équilibre des marchés, que (ii) sur l'ampleur de la demande, la hausse potentielle des prix étant susceptible d'être dissuasive pour une certaine population.
- Et n'oublions pas, bien sûr, le risque, d'ici là, de voir la FPA se répandre en Europe, notamment en France et en Allemagne, pays structurellement exportateurs vers la Chine…

Lait — Les accords distributeurs/entreprises sont-ils suffisants pour améliorer les prix de vente des éleveurs laitiers ?

Faisant écho aux États Généraux de l'Alimentation, plusieurs enseignes de distribution ont récemment annoncé la signature d'accords avec des transformateurs laitiers. Alors que la filière laitière amont sort de plusieurs années de crises, ces accords visent à valoriser la production des exploitants laitiers en leur réservant l'intégralité des hausses de prix. Au-delà des effets d'annonce et de l'impact positif à court terme, l'ensemble des acteurs ont intérêt d'aider une filière qui voit le nombre de ses exploitations diminuer et une production en volume stagner un peu plus chaque année.

COMMENTAIRE

- Intermarché et Fromageries Bel ont annoncé en décembre dernier la signature d'un accord fixant à 12 % la hausse de prix pour 2019 sur un volume total de 450 millions de litres. Dans la foulée, c'est avec Savencia et Sodiaal que l'enseigne s'est également engagée sur une revalorisation des prix. Début d'année 2019 Leclerc, Lidl, Carrefour et Système U ont annoncé à leur tour des accords avec les principaux industriels (Danone, Lactalis, etc.).

- Même si ces différents accords vont bien évidemment dans le bon sens et ne peuvent qu'améliorer la situation de l'ensemble de la filière Lait, la question se pose d'un réel retour pour l'amont. En effet, il semble difficile d'évaluer à moyen terme l'impact prix sur la filière, à la fois parce que les enseignes n'ont pas toutes précisé le montant de la hausse accordée et que celle-ci est parfois lissée sur deux exercices. Néanmoins, la fourchette de hausse peut s'évaluer entre 5 et 12 %. En termes de volumes, ces accords pourraient concerner plus de 3 milliards de litres de lait. Même s'il est encore trop tôt pour en faire une analyse précise, cela n'est pas négligeable pour la filière laitière au regard des 12 milliards de litres produits et consommés en France chaque année. Ceci d'autant plus qu'il faut conserver à l'esprit que, selon les professionnels du secteur, 20/25 % du lait produit en France a comme débouché le bio, le lait éthique et surtout les AOP, dans l'ensemble correctement valorisés.
- La filière lait est à ce jour un exemple unique de prise de conscience de la nécessité de faire remonter de la valeur jusqu'aux exploitations agricoles. Cependant rien n'est encore définitivement acquis et le souvenir de prix très bas et de négociations toujours à la baisse avec les GMS doivent rendre prudents les acteurs de la filière amont.
- Les intérêts de l'ensemble des acteurs convergent donc dans ces accords. D'un côté nous avons des GMS pressées par des « consomacteurs », en attente de qualité mais aussi de sens dans l'acte de consommer : ils veulent que leur achat permette à l'éleveur de mieux vivre. De l'autre côté ce sont les industriels qui ont besoin, pour finaliser leur stratégie long terme, d'avoir un maintien d'exploitations afin de répondre à leur besoin dans un contexte de déprise laitière.
- Non seulement ces accords entre transformateurs laitiers et enseignes de grande distribution vont dans le bon sens pour l'ensemble de la filière lait, mais en plus ils se concrétisent alors que le prix de la collecte est en amélioration en France comme dans le reste de l'Europe (tension sur la production suite à la sécheresse de l'été). Mais, alors que toutes les enseignes n'ont pas encore annoncé d'accords, la question de la pérennité de ceux qui ont été déjà signés peut se poser au-delà de 2019. Enfin qu'adviendra-t-il si un acteur européen se sentant lésé par ces accords décide de porter le sujet auprès des autorités de la concurrence européenne ?

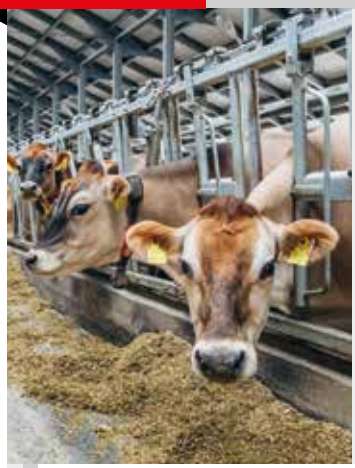

LE MARCHÉ DE LA VIANDE BOVINE EN 2019 : LE PROBABLE REPLI DE LA PRODUCTION BOOSTERA-T'IL LES PRIX ?

2018 aura une fois de plus été marquée par les aléas climatiques, de plus en plus fréquents. La canicule et la sécheresse estivale n'ont pas seulement affecté la France, mais toute l'Europe du Nord. La sécheresse y a même été plus précoce qu'en France.

Du coup, la production fourragère a partout été amputée. Dans le même temps, les aliments du bétail se sont notablement renchéris : en un an, l'IPAMPA (Indice des Prix d'Achat des Moyens de Production Agricole) des aliments achetés pour les élevages bovins viande a pris +8,5 %.

Résultat, tous les éleveurs bovins des régions touchées, allaitants ou laitiers, ont ajusté leurs cheptels aux faibles disponibilités fourragères. Les abattages de femelles y ont ainsi été très intenses en 2018 : en France (+3 %/2017), mais aussi en Allemagne (+4 %/2017), en Irlande (+3 %), au Royaume-Uni (+5 %) et même en Pologne (+2 %).

Des prix sous pression en 2018

Les prix de la viande bovine se sont trouvés sous pression de cette offre très abondante : ils ont fortement chuté à partir de juin, notamment en Allemagne, aux Pays-Bas et en Irlande et ils commencent tout juste à se rétablir en cette fin d'hiver 2019.

En moyenne européenne, les prix des vaches de type O (réformes laitières) ont ainsi perdu -6 % d'un début mars à l'autre.

En France, les cotations des vaches de réforme allaitante ont davantage été affectées : les vaches classées U (de type allaitant) ont perdu -3 % en moyenne annuelle 2018/2017, contre -1 % pour les laitières de classe O.

Cotations comparées des vaches O3 dans l'UE

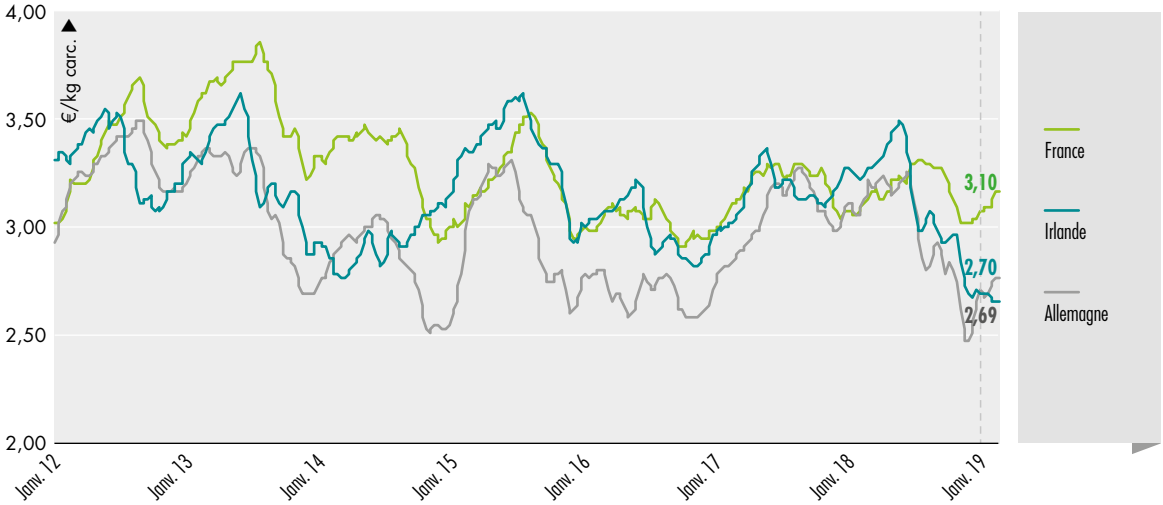

Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après Commission européenne.

En France, les abattages de jeunes bovins (JB) ont reculé de -1 % en têtes, mais avec des poids un peu plus lourds

	Évolution n-1	Évolution s-4
FRANCE	+1 %	+2 %
IRLANDE	-19 %	-1 %
ALLEMAGNE	-12 %	+3 %

Les prix des mâles ont aussi subi la baisse par ricochet. **Les prix des jeunes bovins mâles classés R ont perdu un peu plus de -4 % d'un mois de mars à l'autre,** et les bœufs (mâles castrés, surtout produits Outre-Manche) -2,3 %.

Pourtant, la production de mâles adultes n'a pas flambé en UE l'an passé : elle a été globalement stable. En France, les abattages de jeunes bovins (JB) ont reculé de -1 % en têtes, mais avec des poids un peu plus lourds (plus grande proportion de race à viande). En Allemagne, principal producteur de jeunes bovins mâles en UE, les abattages ont reflué de -3 % ; au Royaume-Uni d'environ -2 % tant pour les bœufs que pour les JB ; en Irlande de -2 % pour les bœufs. À l'inverse, ils ont progressé de +2 % en Pologne. La progression aurait même atteint +4 % en Italie, suite à **d'importantes importations de broutards en 2017**, et +6 % en Espagne, grâce à de très intenses achats de bovins vifs.

Recul du cheptel de vaches en UE, allaitantes comme laitières, en 2018

La sécheresse et les prix très peu incitatifs ont fait reculer le cheptel de vaches allaitantes

La sécheresse et les prix très peu incitatifs ont fait reculer le cheptel de vaches allaitantes. Pour l'UE-28, le nombre de vaches allaitantes a ainsi perdu -0,8 % d'un mois de décembre à l'autre, à 12,2 millions de têtes selon Eurostat. Ce cheptel allaitant est très concentré dans une poignée d'États-Membres. **Les 5 premiers en détiennent les trois quarts (le tiers pour la France seule).** Parmi ces 5 pays allaitants majeurs, seule l'Espagne continue à faire croître son cheptel, à 2 millions de vaches en décembre dernier. Les autres ont perdu l'an passé entre -1,5 et -3,5 % de leurs vaches allaitantes.

Pourtant, il existe encore des aides couplées au cheptel allaitant dans plusieurs des principaux pays allaitants en UE, en France, mais aussi en Espagne, en Italie, au Portugal… et en Pologne (mais qui ne compte qu'un cheptel allaitant très limité, environ 200 000 têtes). Visiblement, **cela n'a pas suffi pour enrayer la chute en 2018**.

Le cheptel laitier a lui aussi été affecté, alors que la conjoncture des marchés du lait était plutôt en redressement l'an passé. Le cheptel laitier européen (2/3 du total des vaches détenues dans l'UE) a ainsi perdu -1,6 % à 22,9 millions de têtes. Presque tous les grands pays laitiers ont diminué leur cheptel souche à l'exception notable de l'Irlande (+1,9 %) et de la Pologne (+2,8 %). **Les éleveurs irlandais continuent à substituer massivement des laitières à la place des vaches allaitantes et des brebis pour valoriser leurs pâturages.** Tandis qu'en Pologne, la restructuration des petits élevages du Sud-Est se poursuit, mais la capitalisation est intense tout particulièrement dans le Nord-Est du pays (Podlachie).

Les Pays-Bas ont eu le record de la décapitalisation laitière en 2018 (-6,8 %) pour tenter de se mettre aux normes de leurs rejets de phosphore. L'Allemagne a baissé son cheptel de -2,3 % ; la France de -1,2 % ; le Royaume-Uni de -0,5 %, l'Italie de -5 % ; l'Espagne de -0,8 %, le Danemark de -0,9 %... Tout se passe comme si, passé le rebond à l'annonce de la fin des quotas laitiers en 2012/2013, **l'UE retrouvait sa dynamique antérieure** : une lente érosion correspondant à l'augmentation de la productivité par vache. Bien sûr, ce mouvement a été accéléré en 2018 par les aléas climatiques.

En France, une décapitalisation allaitante durable ?

Depuis le début 2017, le cheptel allaitant français a perdu 150 000 vaches

En France, nous avons la chance d'avoir accès à la base de données d'identification des bovins (SPIE-BDNI), qui permet de suivre de très près les évolutions des cheptels. À long terme, depuis 2001 et la dernière crise de l'ESB, ce cheptel était plutôt stable en tendance. Mais, depuis quelques années, de très nettes variations ont été causées par des aléas climatiques. Une forte décapitalisation a eu lieu en 2011-2012 liée à la sécheresse, suivie d'un rebond jusqu'en 2016.

Cependant, depuis le début 2017, le cheptel allaitant français a perdu 150 000 vaches, pour tomber en décembre 2018 à son plus bas niveau depuis la fin des années 90 à 3,89 millions de têtes. **Et le cheptel de génisses allaitantes âgées de 2 à 3 ans ne laisse envisager aucun retournement de tendance en 2019, puisqu'il est aussi en baisse de -2,1 %.**

Évolution depuis 2005 du cheptel de vaches allaitantes

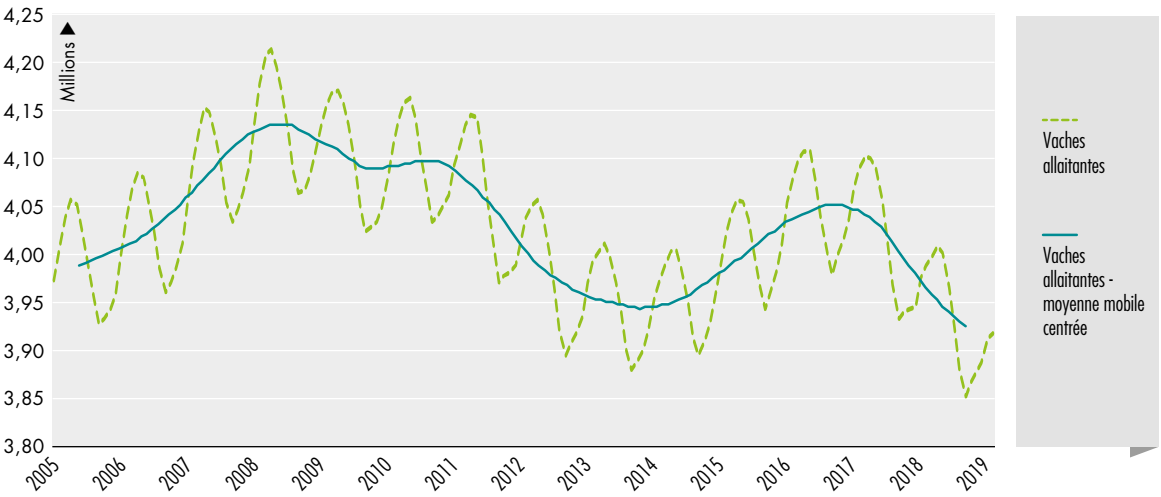

Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après SPIE et Normabev.

Le recul du cheptel allaitant a été initié à la suite de la très mauvaise année fourragère en 2016. Elle a été à l'origine de la chute des naissances allaitantes au 2e semestre 2017, avec des conditions corporelles dégradées des reproductrices au moment de la reproduction. La conjoncture médiocre des prix depuis, avec des trésoreries dégradées[1] et la répétition des accidents climatiques encourage les éleveurs à diminuer leurs chargements fourragers.

L'avenir dépendra bien sûr des perspectives de revenu dans les systèmes allaitants

Par ailleurs, la démographie des chefs d'exploitation allaitante fait envisager une baisse tendancielle du nombre d'exploitations. On constate ainsi depuis 10 ans une baisse annuelle d'environ 1000 détenteurs de plus de 20 vaches allaitantes : il en reste près de 52 000 fin 2018. Cela n'est certes pas original comparé aux autres spécialisations, mais cette évolution est relativement récente dans un secteur qui a longtemps été stabilisé par des reconversions, notamment du lait vers la viande bovine.

L'avenir dépendra bien sûr des perspectives de revenu dans les systèmes allaitants, d'abord de l'évolution des marchés des broutards et de la viande bovine, mais aussi de l'évolution de la PAC. Les aides à la vache allaitante sont couplées en France, même si l'accès est ouvert aux nouveaux venus depuis la dernière réforme de 2014. **La prochaine réforme, programmée en 2021, pourrait se faire sous contrainte budgétaire** (effet Brexit en particulier) mais aussi de la réorientation des priorités européennes vers une plus forte prise en compte des biens publics (environnement, lutte contre le changement climatique, biodiversité…). Sur ces derniers aspects, l'élevage allaitant a des atouts à faire valoir, même si globalement le secteur viande reste l'objet de fréquentes accusations.

L'évolution des marchés à moyen terme est bien évidemment plus délicate à anticiper. Sur le marché intérieur, le plan de filière signé en 2018 par l'ensemble des acteurs devrait permettre une meilleure prise en compte des coûts de production dans l'établissement des prix payés aux éleveurs. Sur les marchés extérieurs, européens et tiers, on distingue à la fois des opportunités et des défis.

Un marché favorable à l'exportation de broutards depuis 2017

Les prix des broutards français bénéficient d'un marché très dynamique depuis plusieurs années. Le contexte de raréfaction des disponibilités a joué depuis 2017, avec des naissances en moins à partir de l'automne de cette année-là. En face, les demandes européennes sont toujours très actives.

Les exportations françaises de bovins vifs vers les pays tiers sont irrégulières, soumises à nombre d'aléas politiques, sanitaires, monétaires

En Italie tout d'abord, où les engraisseurs comptent de plus en plus sur les fournitures françaises de bovins maigres : seulement 30 000 broutards ont été importés d'autres origines en 2018, alors que les exportations françaises de broutards de plus de 160 kg ont dépassé 810 000 têtes vers l'autre côté des Alpes (représentant plus des ¾ des exportations totales de broutards). **La consommation s'est vivement redressée en 2018, après déjà des signaux positifs en 2017.** Du coup, les engraisseurs semblent plutôt optimistes même si les importations de viande bovine ont également augmenté pour approvisionner le marché italien, notamment en provenance du Brésil. **Les engraisseurs espagnols** sont aussi de plus en plus demandeurs de bovins maigres français. Des veaux de type laitier surtout, mais aussi de broutards, destinés en partie au marché intérieur, mais de plus en plus à l'exportation sur le pourtour méditerranéen.

Les exportations françaises de bovins vifs vers les pays tiers sont irrégulières, soumises à nombre d'aléas politiques, sanitaires, monétaires… **Cependant, la demande croît globalement d'année en année sur le pourtour méditerranée.** En 2018, l'énorme marché turc (1,5 million de bovins maigres importés en 2018) a surtout été fourni par le Brésil et l'Uruguay, mais **les exportations françaises ont pu progresser vers l'Algérie** (31 000 têtes, malgré l'épizootie de fièvre aphteuse qui y règne) et vers les autres pays du Maghreb.

Exportations françaises de gros bovins maigres

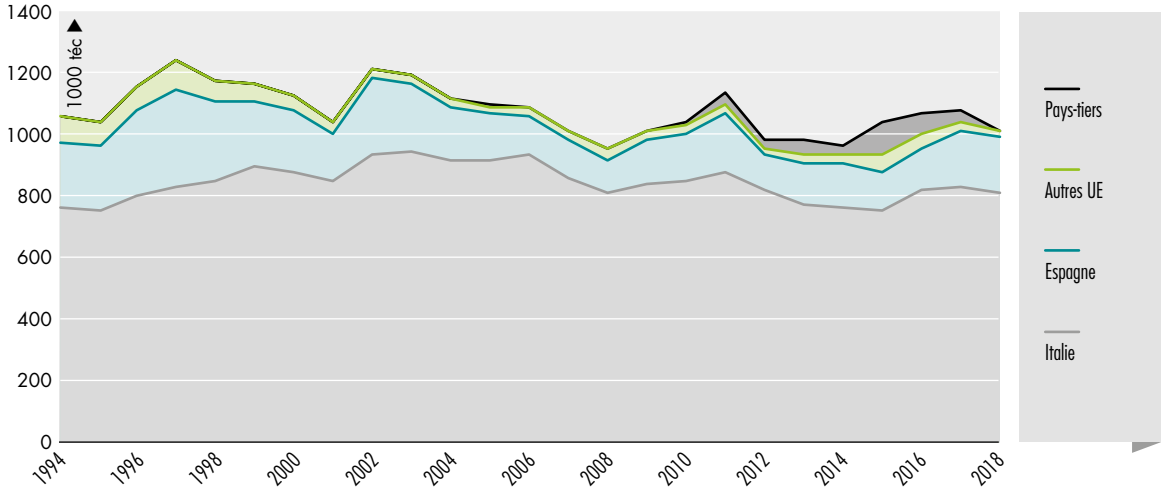

Source : GEB-Institut de l'élevage d'après Douanes, DGAL-BDNI données BOVEX et estimations.

(1) 17 % des 466 exploitations allaitantes suivies dans le cadre de l'Observatoire de l'endettement et des Trésoreries étaient en situation de trésorerie nette négative lors des clôtures de fin d'année 2017. Cet Observatoire est constitué à la demande de la CNE traité par le Département Économie de l'Institut de l'Élevage à partir des données fournies par Afocg, AS 71, CERFrance AMC, et GIE Entr'AS.

En comparaison avec ce marché du maigre très dynamique, celui des taurillons fait pâle figure. Les prix des jeunes bovins mâles ont baissé en 2018, surtout pour les meilleures conformations (E à R), dans le sillage des prix des femelles. Du coup, **la part de veaux allaitants engraissés en France ne cesse de s'éroder par rapport à celle des exportations en vif**, même si les résultats économiques des naisseurs-engraisseurs de JB sont sur longue période meilleurs que ceux des naisseurs n'engraissant que les femelles de réforme et quelques génisses. L'incertitude des marchés encourage plutôt ce qui apparaît comme une tendance lourde en absence de développement de la contractualisation de l'engraissement : il est souvent plus sécurisant de **vendre ses bovins maigres à un bon prix une fois sevrés** que de les garder jusqu'à 18 mois avec les risques que cela suppose.

Une consommation qui a rebondi en 2018, grâce à une offre en hausse

Malgré les messages négatifs sur la consommation de viandes très médiatisés, force est de constater que quand l'offre est là, la demande suit. Cependant **les résultats sont de plus en plus divergents entre les panels d'achats des ménages à domicile, et les consommations calculées par bilan** (production + importations – exportations).

Pour les viandes bovines vendues en portions de muscles, la chute est plus importante. Ce sont, comme depuis plusieurs années, les ventes de haché qui limitent la chute

En France, les **achats des ménages** chutent pour toutes les viandes fraîches depuis plusieurs années. Le panel Kantar indique -3,2 % en volume de viandes de bœuf en 2018 malgré une hausse des prix limitée à +0,8 %. Cependant, cette chute des volumes achetés est encore plus importante pour le porc frais (-3,4 %), le veau (-5,3 %) ou encore l'agneau (-5,9 %). En revanche, pour les viandes bovines vendues en portions de muscles, la chute est plus importante (-5,5 %). Ce sont, comme depuis plusieurs années, les ventes de haché (+0,4 %) qui limitent la chute : elles représentent désormais plus de la moitié des achats des ménages mesurés par Kantar.

Le bilan indique, lui, une hausse de la consommation en tonnage de viande bovine de +1,6 %. Dans l'attente des résultats d'une étude qualitative en cours (« Où va le bœuf »), l'explication est la hausse de la consommation de viande bovine en restauration hors domicile, mais aussi des achats des ménages qui se dirigent moins vers le rayon viande dans la grande distribution, et davantage vers les rayons de plats cuisinés, où la viande bovine n'est qu'un ingrédient.

Le constat est similaire dans les pays voisins. Les consommations de bœuf calculées par bilan ont progressé d'environ +2 % en 2018 dans l'UE-28. **La hausse a été particulièrement marquée dans le Sud, en Espagne et au Portugal, un peu moins en Italie :** c'est un rebond après une forte baisse suivant la crise économique et financière de 2008. Mais la hausse a aussi été enregistrée au Royaume-Uni et aurait enregistré un modeste recul en Allemagne, après 5 années de hausse.

Le marché du bœuf européen est en profonde mutation, avec moins de consommation de steaks ou de ragoût, mais toujours davantage de hachés, de burgers, de bœuf comme ingrédient de plats cuisinés. Il n'en reste pas moins que le marché de la viande bovine reste largement conditionné par l'offre disponible, et que l'appétit de bœuf des Européens ne faiblit pas !

Une production attendue en baisse en 2019

Si aucun aléa majeur, climatique, sanitaire ou politique ne vient perturber le marché, la production française et européenne est attendue en baisse. Partant d'un cheptel érodé, les réformes devraient être partout moins nombreuses, d'autant que le marché des produits laitiers semble assaini avec des stocks de poudre écrémée à l'intervention largement dégonflés.

En France, on anticipe des abattages en baisse de -4 % en tonnage pour les femelles. **La production de taurillons devrait reculer** presque dans les mêmes proportions. Malgré un cheptel allaitant réduit, le rebond du taux de naissances au 2e semestre 2018 devrait aboutir à des disponibilités de broutards en hausse, qui seront préférentiellement exportées.

Bilan d'approvisionnement du marché français en viande bovine

1000 téc	2015	2016	2017	2018e	2019p	2018e/17	2019p/18e
Abattages	1460	1467	1447	1466	1421	+1 %	-3 %
Dont : Femelles	786	807	809	833	803	+3 %	-4 %
Taurillons et Taureaux	418	403	388	391	378	+1 %	-3 %
Bœufs	71	73	68	62	59	-9 %	-4 %
Veaux de boucherie	184	184	181	183	181	+1 %	-1 %
Imports viande	345	322	324	334	344	+3 %	+3 %
Exports viande	236	236	238	242	233	+2 %	-4 %
Consommation	1569	1553	1533	1558	1532	+2 %	-2 %
Export broutards (1000 têtes)	1046	1083	1096	1053	1085	-4 %	+3 %

Source : GEB-Institut de l'Élevage, d'après SSP, BDNI, Normabev, Douanes et prévisions propres.
e : estimations, p : prévisions

La production de l'UE-28 est attendue en 2019 en baisse dans la plupart des grands pays producteurs, surtout en femelles, selon le groupe de prévision qui s'est réuni début mars à Bruxelles. Cette baisse serait marquée dans les grands pays, comme en Allemagne (-1,6 %), ou au Royaume-Uni (-3 %). La baisse serait spectaculaire aux Pays-Bas (-9 %). Mais l'érosion toucherait aussi l'Italie (-0,6 %), l'Espagne (-0,9 %) et même l'Irlande (-1,2 %). Seuls quelques pays de l'Est, comme la Pologne (+2,6 %), produiraient davantage en 2019.

Un marché plus détendu, sauf hard-Brexit brutal

Cette baisse de production entraînera sans doute la consommation à la baisse, faute d'offre. Mais elle devrait être favorable à un rétablissement des prix payés aux producteurs. Tout cela avec principalement une hypothèque : le type de Brexit. En effet, en cas de sortie brutale du Royaume-Uni du marché unique, le risque est grand d'assister à un brutal afflux de bœuf irlandais sur le Continent.

En cas de sortie brutale du Royaume-Uni du marché unique, le risque est grand d'assister à un brutal afflux de bœuf irlandais sur le Continent

En effet, les exportations européennes (près de 377 ktéc, dont 286 ktéc d'Irlande) vers le Royaume-Uni **subiraient alors des droits de douane**, de 6,8 % + 1,601 €/kg pour les découpes réfrigérées selon les déclarations du Gouvernement Britannique du 13 mars dernier. En outre, ce régime de droits sera applicable à TOUS les fournisseurs mondiaux, et non pas réservé uniquement aux pays européens : la concurrence serait donc féroce sur ce marché importateur net. En revanche, **les exportations britanniques sur le marché de l'UE-27 seront aussi taxées, comme celles de tous les pays tiers hors contingent tarifaire**, c'est-à-dire à 12,8 % + 3 € par kg pour les découpes bovines. Cela supprimerait donc les flux britanniques vers l'UE (130 ktéc en 2018). Mais, en net, près de 250 ktéc de bœuf irlandais pourraient se retrouver brutalement sans débouché au Royaume-Uni et se retrouver sur les marchés de l'UE-27. Le Brexit pourrait aussi faire voir rouge à la filière bovine européenne…

PRISME - 24
L'analyse de la conjoncture et de l'actualité agricole et agroalimentaire - Mars 2019

Directeur de la publication : Philippe CHAPUIS
Rédacteur en chef : Isabelle JOB-BAZILLE
Rédacteurs : Benoit Bousquet, Noël Isorni, Florence Doucet, Xavier Cassedanne, Axel Retali, Béatrice Eon de Chezelles, Philippe Chotteau (ABCIS).

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A., à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification, Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication. Réalisation : Art6 - Photos : 123rf.

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

http://etudes-economiques.credit-agricole.com

- Rubrique Secteur
- Agriculture et Agroalimentaire

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

papiers

Avec Ecofolio tous les papiers se recyclent.